

**ACHATS D'ÉLECTRICITÉ
ET
SERVICE DE TRANSPORT**

1. SOMMAIRE DES ACHATS D'ÉLECTRICITÉ ET DE TRANSPORT

	Achats d'électricité et Service de transport (en millions de dollars)			
	Exercice terminé le 31 décembre			
	Années historiques		Année de base	Année témoin
	2001	2002	2003	2004
Achats d'électricité	4 099,3	4 224,6	4 487,9	4 594,1
Patrimoniale	4 046,9	4 173,2	4 420,6	4 449,0
Non patrimoniale	52,4	51,4	67,3	145,1
Service de transport	2 313,0	2 313,0	2 313,0	2 313,0
Charge locale	2 313,0	2 313,0	2 313,0	2 313,0
Achats d'électricité et de transport	6 412,3	6 537,6	6 800,9	6 907,1

2. ACHATS D'ÉLECTRICITÉ

1 Pour desservir la clientèle québécoise, le Distributeur dispose d'un volume
 2 d'électricité patrimoniale de 165 TWh à un coût moyen de 2,79¢/kWh. Le
 3 Distributeur ne prévoit aucun dépassement de ce volume avant 2005.

4

5 La *Loi sur la Régie de l'énergie* prévoit une répartition du coût de fourniture de
 6 2,79 ¢/kWh entre les catégories de consommateurs selon leurs caractéristiques
 7 de consommation. Pour les contrats spéciaux, dont le volume de
 8 consommation dépasse 20 TWh et fait partie de la consommation patrimoniale,
 9 le coût de fourniture correspond au tarif prévu au contrat, déduction faite des
 10 coûts de transport et de distribution applicables selon leurs caractéristiques de

1 consommation. Cette formule a pour effet de protéger les autres catégories de
2 consommateurs des fluctuations de prix d'électricité inhérentes aux contrats
3 spéciaux.

4

5 D'autre part, le volume de consommation patrimoniale exclut les volumes
6 découlant d'un tarif de gestion de la consommation ou d'énergie de secours,
7 tout comme les volumes approvisionnés à partir de blocs d'énergie déterminés
8 par règlement du gouvernement. À ce titre, on retrouve les tarifs de gestion de
9 la consommation BT, LC, LR et MR, les tarifs d'énergie de secours GD, H, LD et
10 LP ainsi que les programmes de puissance interruptible I et II au bénéfice
11 d'Hydro-Québec Production. Le coût de fourniture correspondant aux tarifs de
12 gestion de la consommation et d'énergie de secours est établi en fonction du
13 prix du marché.

14

15 Les coûts et les volumes d'approvisionnement en électricité pour les années
16 2001 à 2004 sont détaillés dans le tableau ci-après. Les prévisions 2003 et
17 2004 reflètent la décision d'Hydro-Québec Production de poursuivre, à compter
18 du 1^{er} décembre 2003, la fourniture du tarif BT seulement dans la mesure où le
19 prix payé reflétera les conditions du marché, lequel est établi à 7,3 ¢/kWh pour
20 la consommation d'énergie avec pertes de transport et de distribution. Elles
21 supposent le maintien du tarif BT jusqu'au 31 décembre 2004 sans égard au
22 traitement réglementaire demandé par le Distributeur pour le déficit lié à ce tarif
23 à la pièce HQD-3, Document 2 et pour lequel aucune hausse tarifaire n'est
24 actuellement demandée. Enfin, ces prévisions comprennent aucune réserve
25 pour aléas climatiques.

26

	Achats d'électricité (en millions de dollars)			
	<i>Exercice terminé le 31 décembre</i>			
	Années historiques		Année de base	Année témoin
	2001	2002	2003	2004
Électricité patrimoniale				
Volumes (<i>en GWh</i>)	150 377	156 437	162 553	164 214
Coût de la fourniture Avant ajustement pour contrats spéciaux	4 191,9	4 359,5	4 535,2	4 580,1
Après ajustement pour contrats spéciaux	4 046,9	4 173,2	4 420,6	4 449,0
Électricité non patrimoniale				
Volumes (<i>en GWh</i>)	1 572	1 540	1 707	1 848
Tarif BT	1 560	1 527	1 700	1 839
Autres	12	13	7	9
Coût de la fourniture	52,4	51,4	67,3	145,1
Tarif BT	51,8	50,7	67,0	144,7
Autres	0,6	0,7	0,3	0,4
Achats d'électricité				
Volumes (<i>en GWh</i>)	151 949	157 977	164 260	166 062
Coût de la fourniture	4 099,3	4 224,6	4 487,9	4 594,1

3. SERVICE DE TRANSPORT

- 1 Les coûts afférents à la charge locale du service de transport correspondent au
- 2 tarif en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2001, tel que fixé par la Régie dans sa
- 3 décision D-2002-95.